

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1081 Gouvernement

n° 1081

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 octobre 1950

Numéro JO

n° 10 du 01/10/1950

Date du numéro

1 octobre 1950

### TEXTE INTÉGRAL

Le traitement mensuel de Farah igaleh, matelot de la vedette du Gouverneur, est fixé à 6.160 francs pour compter du 1er janvier 1950j et à 6.63:0 francs pour compter du ior juillet 1950. La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.